

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC UNE DESTINATION IMMOBILIÈRE - TARIFS

Tarif N° 185 d.d. 01/09/2026 Conditions du prospectus du 16/09/2024

1. Crédit hypothécaire avec remboursement mensuel (capital et intérêts)

	Cap + 5 / - 5 (+ 0,4074% / - 0,4074% mensuel) *											
	3/3/3 (index C + 0,2391)				5/5/5 (index E + 0,2588)				10/5/5 (index E + 0,2588)			
Quotité	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%
Tarif de base	4,40%	4,50%	4,80%	5,80%	4,50%	4,60%	4,80%	5,80%	4,65%	4,75%	4,80%	5,75%
Intérêt mensuel	0,3595%	0,3675%	0,3915%	0,4709%	0,3675%	0,3755%	0,3915%	0,4709%	0,3795%	0,3875%	0,3915%	0,4670%
TARIF PRIME	4,00%	4,10%	---		4,10%	4,20%	---		4,25%	4,35%	---	
Intérêt mensuel	0,3274%	0,3354%	---		0,3354%	0,3434%	---		0,3474%	0,3555%	---	

* Si l'intérêt mensuel est moins de 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

	Cap + 5 / - 5 (+ 0,4074% / - 0,4074% mensuel) *											
	15/5/5 (index E + 0,2588)				20/5/5 (index E + 0,2588)				20 ans fixe			
Quotité	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%
Tarif de base	4,70%	4,80%	4,85%	5,70%	4,75%	4,85%	4,90%	5,65%	4,70%	4,80%	4,85%	5,60%
Intérêt mensuel	0,3835%	0,3915%	0,3955%	0,4630%	0,3875%	0,3955%	0,3994%	0,4591%	0,3835%	0,3915%	0,3955%	0,4551%
TARIF PRIME	4,30%	4,40%	---		4,35%	4,45%	---		4,30%	4,40%	---	
Intérêt mensuel	0,3515%	0,3595%	---		0,3555%	0,3635%	---		0,3515%	0,3595%	---	

* Si l'intérêt mensuel est moins de 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

2. Crédit hypothécaire Bullet (remboursement unique du capital à l'échéance finale)

	Cap + 5 / - 5 (+ 0,4074% / - 0,4074% mensuel) *			
	3/3/3 (index C + 0,2391)		5/5/5 (index E + 0,2588)	
Quotité	≤70%	>70% ≤80%	≤70%	>70% ≤80%
Tarif de base	4,80%	4,90%	4,90%	5,00%
Intérêt mensuel	0,3915%	0,3994%	0,3994%	0,4074%
TARIF PRIME	4,40%	4,50%	4,50%	4,60%
Intérêt mensuel	0,3595%	0,3675%	0,3675%	0,3755%
	Cap + 5 / - 5 (+ 0,4074% / - 0,4074% mensuel) *			
	10/5/5 (index E + 0,2588)		15/5/5 (index E + 0,2588)	
Quotité	≤70%	>70% ≤80%	≤70%	>70% ≤80%
Tarif de base	5,25%	5,35%	5,30%	5,40%
Intérêt mensuel	0,4273%	0,4353%	0,4313%	0,4392%
TARIF PRIME	4,85%	4,95%	4,90%	5,00%
Intérêt mensuel	0,3955%	0,4034%	0,3994%	0,4074%

* Si l'intérêt mensuel est moins de 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

3. Crédit pont (application du tarif Prime tenant compte de la demande de crédit hypothécaire avec remboursement mensuel)

	Taux d'intérêts fixe
Quotité	≤80%
Tarif de base	4,95%
Intérêt mensuel	0,4034%
TARIF PRIME	4,55%
Intérêt mensuel	0,3715%

Conditions du TARIF PRIME

	Le tarif PRIME avec DSTI < 40%	Le tarif PRIME avec DSTI entre 40 et 45%	Le tarif ECO-PRIME PEB <= 250 kWh/m²/an
N'est d'application que pour les quotités	≤ 85%	≤ 85%	> 85% et ≤ 90%
Conditions:			
1. Revenus nets professionnels mensuels de min.	€ 3 500 pour un couple et € 2 000 pour un isolé	€ 4.000 pour un couple et € 2.500 pour un isolé	€ 4.000 pour un couple et € 2.500 pour un isolé
2. Différence entre le total des revenus et le total des charges sur base mensuelle	> € 2 000 pour un couple et > € 1 500 pour un isolé	> € 2.500 pour un couple et > € 2.000 pour un isolé	> € 2.500 pour un couple et > € 2.000 pour un isolé
3. DSTI	< 40%	≥ 40% et < 45%	< 40%
Trois conditions remplies donnent une réduction du tarif de base de	0,40% (0,0333% mensuel)	0,40% (0,0333% mensuel)	0,40% (0,0333% mensuel) à condition que PEB <= 250 kWh/m²/an et le bien = maison unifamiliale
Deux conditions remplies donnent une réduction du tarif de base de	0,20% (0,0167% mensuel)	0,20% (0,0167% mensuel)	-

Diminution	Annuel	Mensuel
Pas d'application pour un Crédit pont		
100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo	- 0,10%	- 0,0083%
2 * 100% assurance solde restant du prime unique via partenaire Credimo (2 polices séparées)	- 0,20%	- 0,0167%
Si placement de min. € 25.000 en Credo21 (branche21) de Credimo par le consommateur ou ses parents	- 0,10%	- 0,0083%
A l'introduction de la demande un PEB ≤ 150 KWh/m²/an	- 0,15%	- 0,0125%
Augmentations	Annuel	Mensuel
TOUS BUTS		
- Revenus provenant des Pays-Bas	+0,25%	0,0208%
- Durée > 25 ans	+0,85%	0,0706%
- Crédit bullet durée > 15 ans et ≤ 20 ans	+0,20%	0,0167%
- Cap +3/-3 (+0,2466%/-0,2466% mensuel; si l'intérêt mensuel < 0,2466%, le Cap est limité au taux d'intérêt mensuel, en + et -)	+0,30%	0,0250%
POUR TROISIEME ACHAT (A partir du troisième achat quotité ≤ 80%)	+0,20%	0,0167%
REFINANCEMENT, CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE + PRÊT A TEMPERAMENT		
- Refinancement CH + PAT avec partie mobilière ≤ 25% et quotité ≤ 85%	+0,15%	0,0125%
- Refinancement CH + PAT avec partie mobilière > 25% et ≤ 49%, et quotité ≤ 85%	+0,50%	0,0416%
- Refinancement de plus de 2 PAT (hors cartes de crédit)	+0,20%	0,0167%
- Refinancement de PAT récent (≤ 6 mois et hors cartes de crédit)	+0,20%	0,0167%
- Revenus de remplacement (si > 25% des revenus totaux de 1 débiteur)	+0,20%	0,0167%
- Capacité de remboursement basée sur des revenus locatifs	+0,20%	0,0167%

Credimo NV

Weversstraat 6-10 • 1730 Asse • T +32 2 454 10 10 • info@credimo.be • www.credimo.be

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise 0407 226 685 • Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen. Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).

Facilités		Durée	
FORMULE ACCORDÉON GRATUIT prolongation ou raccourcissement de la durée du crédit en cas de révision de taux à effet du maintien de la mensualité. (durée minimum 15 ans) Pas d'application pour un crédit pont ou bullet.		Pour les formules 3/3/3 et 5/5/5 10/5/5, 15/5/5 et 20/5/5 : durée max. 30 ans Pour formule 20 ans fix : durée max. 20 ans Pour les formules bullet : durée maximale de 20 ans	
Frais de dossier au 01/04/2022			
FRAIS DE DOSSIER :	€ 350	- Rémunération sur le montant non libéré dans le cadre de la libération de tranches, à un taux d'intérêt mensuel de	0,15%
		- Changement, remplacement ou libération d'une sûreté, ainsi qu'une (dé)solidarisation d'un débiteur, évoquant une nouvelle offre de crédit	€ 175
- Crédit pont	€ 300	- Par duplicata de l'attestation fiscale	€ 50
Frais d'expertise au 01/04/2022			
- Frais d'expertise : coût réel de l'expertise, avec un maximum de € 300 par bien immobilier. Si le coût réel de l'expertise est inférieur à € 300, le coût est limité au prix réellement payé pour l'expertise. - Frais d'expertise de la garantie alternative en cas de demande de transfert d'hypothèque, sollicité par le consommateur, sur un autre bien immobilier - Aucun frais, indemnité ou rémunération ne peut être mis à charge du consommateur - Prospectus et formulaire de demande peuvent être obtenus au siège social ainsi qu'auprès de tous les courtiers Credimo SA			€ 300